

Mercredi 20 juin 2018 • **Communiqué de presse**

## **Escroqueries en cours auprès des restaurateurs de Charente-Maritime, au nom de la CCI Rochefort et Saintonge.**

### **Le scénario est le suivant :**

Un individu appelle un restaurateur « au nom de la CCI » pour renouveler sa formation hygiène.

Le numéro d'appel est masqué ou impossible à rappeler.

Le restaurateur se voit demander un paiement direct via Carte Bancaire pour finaliser son inscription à une session de formation organisée par la CCI Rochefort et Saintonge (dont les dates correspondent bien au programme proposé par la CCI).

Un « package de services » avec Registre Accessibilité lui est également proposé pour 1500 euros.

### **Il s'agit d'une escroquerie !**

- En aucun cas, la CCI Rochefort et Saintonge ne demande son numéro de Carte Bancaire à un professionnel.
- Chaque prestation de la CCI fait l'objet d'un devis.
- La CCI envoie la facture d'une formation, après que cette formation ait eu lieu. Jamais avant !
- Les services de la CCI Rochefort et Saintonge n'appellent pas en numéro masqué : les professionnels contactés par la CCI peuvent rappeler directement les conseillers.
- Les tarifs pratiqués par la CCI Rochefort et Saintonge sont publics. Ils sont consultables [sur le site internet de la CCI](#) et sur chaque fiche de présentation des prestations.
- La CCI Rochefort et Saintonge propose bien des formations aux professionnels, notamment aux restaurateurs, et **notamment sur les exigences** du « Paquet hygiène » qui est une obligation pour les établissements de restauration commerciale (<http://www.rochefort.cci.fr/developpement-durable-2/hygiene-alimentaire> ). Concernant l'escroquerie en cours, cette formation est proposée au tarif public de 490 € nets de taxe pour 2 jours de formation. (Cf. fiche jointe).